



En direct de l'UFR Santé Action Sociale



Site Internet : www.sante.cgt.fr - Courriel : ufr@sante.cgt.fr

N° 31- Août 2021

Edito

Rejoindre la CGT et agir !



Marie-Paule **POUSSIER**,
CE UFR Santé Action
Sociale

En France, plus de 10 millions de personnes sont pauvres. Les classes moyennes aussi enregistrent un recul de leur niveau de vie. Les salaires stagnent ou diminuent, avec des conséquences négatives sur les moyens pour vivre et sur le niveau des retraites. Pourtant, les 500 plus grandes fortunes françaises ont progressé de 30% en un an ! Au lieu de rétablir l'impôt sur la fortune et de procéder à un juste partage des richesses créées, le gouvernement compte bien faire payer la dette de la crise COVID-19 aux salarié.e.s et aux retraité.e.s.

Et, c'est habituel, à l'heure où nos concitoyen.ne.s aspirent au repos et à l'insouciance, les vilaines annonces gouvernementales pleuvent. Après la réforme de l'assurance chômage "qui sera appliquée", nous dit le Président, c'est le dossier des retraites qui est de nouveau mis à l'ordre du jour. Entre autres, le recul de l'âge d'arrivée à la retraite après 64 ans est annoncé. Le patronat se dit hautement partie prenante de ce dossier.

Autre projet, celui d'une énième loi autonomie intitulée "Générationnaires solidaires". Le cahier d'intentions est, comme toujours, miroitant. Mais, hormis quelques saupoudrages, l'attribution de réels moyens pour accompagner les plus âgé.e.s est, une fois de plus, absente. En clair, il n'est pas question de renforcer les places d'accueil en structures adaptées, ni de créer des emplois qualifiés, correctement rémunérés, dans le cadre d'un service public de l'autonomie à domicile et en établissement.

Les retraité.e.s ont donc bien des raisons de rejoindre la CGT, de se mobiliser le 1^{er} octobre à l'appel des 9 organisations de retraité.e.s, et les jours suivants avec le monde du travail, pour se faire entendre sur l'augmentation des pensions, l'accès aux services publics, la défense de la protection sociale.



Sommaire

- Compte-rendu CE UFR du 24 juin 2021 p.2-3
- Loi « Générationnaires solidaires » p.3-5
- Préparons la mobilisation des retraité.e.s le 1^{er} octobre p.5-6
- Appel interprofessionnel : Le 5 octobre, 5 raisons d'agir p.7-8
- A propos de la déclaration des revenus de 2020 p.9
- Alain PACAUD nous a quitté.e.s p.9

Présent.e.s :

Évelyne BAJARD, Nicole BERNABÉ,
Gérard BONNEAU, Sylvie BRUNOL,
Charles COULANGES, Viviane DEBARGES,
Nicole DEFORTESCU, Thierry DENNILAULER,
Bernard FRIGOUT, Dominique GUISTI,
Marie-Claude MARGAT, Hélène MICHAULT,
Luc MORVAN, Marie-Paule POUSSIER,
Michaëlle RIGODON, Marceline SÉVÉRAC.

Excusées :

Michel ARMENGAUD, Marie-Ange CARDAN,
Michelle CARBONNIER, Jean-Luc GIBELIN,
Jean-Luc HUON, Isabelle LECLERCO,
Marie-Claude ROUAUX, Régine ROUXEL,
Carmen SCHLICHTER, Danielle VIGNAL.

Présidence : Thierry DENNILAULER

Compte-rendu : Charles COULANGES

Rapport d'actualités : Gérard BONNEAU

1. Actualités

Le rapport d'actualité fait par Gérard BONNEAU nous a permis de débattre sur différents sujets.

↳ **Loi grand âge devenue "génération solidaire" !**

Une réunion a eu lieu à la DGCS avec les employeurs du secteur : pas de franchises négociations mais plutôt une réunion technique. Une présentation sera faite au second semestre en même temps que la présentation du PLFSS 2022.

Différents rapports sont sortis avec des propositions de l'ARS qui politiquement ne correspondent pas à nos besoins et aspirations, mais aucun positionnement du Ministère. L'orientation générale qui se dessine est le choix du maintien à domicile plutôt que de favoriser le développement des EHPAD. Cela peut répondre à une réelle attente des usagers, mais à condition d'y mettre tous les moyens nécessaires et non pas d'en faire un objectif économique.

↳ **Qu'en est-il de la volonté de former massivement des AS, AVS, ASH, etc ?**

Ne devrait-on pas soutenir un seul diplôme, celui d'AS, pour une prise en charge identique en structure et à domicile, et non une multiplicité de nouveaux métiers pour saucissonner les compétences afin de moins payer des salarié.es, alors que le gouvernement propose d'élargir les compétences des AS ?

↳ **Séjour**

La CGT attend toujours les grilles de revalorisation, pas de communication à ce sujet.

Quelles propositions aux salarié.e.s ? Nous devons

aussi rappeler notre revendication de la péréquation salaires/retraites.

↳ **Journée d'action du 15 juin 2021 :** Le bilan que l'on peut en tirer est une faible mobilisation, voire même un échec : peu de monde de la santé, essentiellement des salarié.e.s de l'Action Sociale.

↳ **Luttes à venir notamment le 1^{er} octobre,** journée de mobilisation unitaire des organisations de retraité.e.s. La Fédération, comme nous le souhaitons, va appeler à cette journée en sachant que la Confédération prévoit début octobre une journée interpro de grèves et manifestations. Cela rappelle une autre journée commune retraité.e.s/Santé où nos revendications ont été noyées parmi les autres. Nécessité d'être clair.e.s sur les revendications des retraité.e.s pour être entendu.e.s.

↳ **CNF :** Les camarades mandaté.e.s UFR ont fait 5 interventions

↳ **Mise en place future des CSE dans la FPH** ce qui donnera moins de temps et de militant.e.s.

↳ **Complémentaire santé dans la FPH prise en charge par les employeurs :** la négociation est en cours. Quid des retraité.e.s ?

↳ **CGOS :** Suite à des divergences d'opinion au sein de la délégation et malgré une commission fédérale de suivi, nous craignons que la délégation continue à avoir des difficultés pour travailler ensemble.

2 Vie syndicale

5008 FNI 2019 soit + 167 par rapport à 2018

L'état d'orga fédéral montre un recul de syndicalisation de 755 FNI. Dans la FPH, on note une baisse importante de la syndicalisation et notamment un recul de syndicalisation au sein de l'UFMICT. Trois Unions fédérales progressent légèrement : la Santé Privée, l'Action Sociale et les retraité.e.s.

↳ **Vote à l'unanimité sur les propositions suivantes :**

- Réunir rapidement le collectif UFR « Autonomie » pour une expression sur la loi « Générations solidaires » et le collectif UFR « Retraites » suite aux annonces gouvernementales.
- Rencontrer le Bureau Fédéral pour les dates de notre futur Congrès, l'organisation de la CE décentralisée en octobre, l'implication de la Direction Fédérale en matière de continuité

syndicale et la tenue d'un stand de l'UFR au prochain Congrès Fédéral.

▪ Faire le Bilan de notre travail collectif sur la base d'un questionnaire adressé à chaque membre de notre Commission Exécutive.

3. Débat sur la laïcité

Luc MORVAN a fait une introduction suivie de l'intervention de Nathalie VERDEIL, membre du Bureau confédéral qui pilote le groupe de travail laïcité qui est sous la responsabilité du Bureau confédéral. Les membres de la CE avaient reçu par La Poste le livret confédéral laïcité que nous avait procuré Nathalie au mois d'avril. Nous avons donc débattu d'un sujet difficile avec des avis partagés sur certains sujets comme le port du voile ou autre signe religieux... Toutes les religions ont leurs intégristes. L'athéisme est invisibilisé. Nous avons besoin de travailler encore collectivement ce sujet.

4. Report du congrès confédéral en mars 2023

Suite à la demande des Fédérations de la Fonction

Publique qui doivent assurer le travail pour les élections professionnelles de décembre 2022, le CCN doit décider.

5. Congrès UFR

Il devrait statutairement avoir lieu en 2022, nous acceptons de le reporter en 2023, avec l'accord de l'UFSP et de l'UFAS de reporter leurs congrès en 2024.

6. Dates des prochaines CE UFR

▪ 6 et 7 septembre

Rapport d'actualité : Michel ARMENGAUD
Compte-rendu : Marie-Claude MARGAT
Présidence : Charles COULANGES

▪ 11, 12 et 13 octobre (CE décentralisée à La Palmyre)

▪ 18 et 19 novembre

▪ 13 et 14 décembre

7. Prochain CNF

▪ 9 et 10 septembre 2021.

**De la Loi « Adaptation de la société au vieillissement »
à la loi « Grand Âge-Autonomie » puis au projet « Générations solidaires » ...**

UN VÉRITABLE SERPENT DE MER¹

DEPUIS COMBIEN D'ANNÉES CETTE LOI EST-ELLE ANNONCÉE ?

Des années Sarkozy aux promesses de campagne de Macron, combien de rapports, d'études et de consultations ?

500 propositions émanant de nombreux horizons ont eu le temps de s'empiler dans les caves des ministères.

La dernière en date est une consultation « citoyenne » présentée le 11 Mai par la Ministre Bourguignon, avec 54 000 participant.e.s et 1 788 propositions : n'en jetez plus, la coupe est pleine !

Et il est vrai qu'avec 2,6 millions de nos concitoyen.ne.s ayant 85 ans et plus et 4,4 millions annoncé.e.s en 2040, on peut penser que le temps d'agir est arrivé ! D'ailleurs, tous les travaux produits depuis des années partagent ceci de commun dans leurs conclusions : l'urgence d'agir, l'urgence d'une loi.



UN PROJET DE LOI SERAIT DÉPOSÉ COURANT JUILLET ?

C'est ce qu'écrivent les journalistes bien informés de nos gazettes. Le texte est intitulé « projet de loi générations solidaires ».

Mais de fait, il concerne quasi exclusivement les seniors et vante simplement à la marge le « gisement » d'emplois et les retombées économiques à tirer de cette « transition économique »

LE PROJET DE LOI « GÉNÉRATIONS SOLIDAIRES » PRÉVOIT SURTOUT DES ÉCONOMIES POUR L'ÉTAT

La pandémie meurtrière dans les EHPAD a conforté l'aspiration à des modèles alternatifs à la maison de retraite. Le projet de réforme en est le reflet, en proposant « une révolution copernicienne » du maintien à domicile pour que vieillir chez soi devienne la règle. L'objectif à terme est ainsi de faire de l'EHPAD l'exception plutôt que la règle. Ce qui imposerait de limiter drastiquement la création

1) On qualifie de « serpent de mer » un projet ou un sujet qui revient fréquemment alors que sa mise en application, son développement ou son aboutissement ne semblent pas arriver ou bien être repoussés continuellement.

de nouvelles places. Antérieurement, les besoins étaient estimés à 110 000 lits en 2030, ils devraient être ramenés à 36 000 lits avec un moratoire sur la construction d'EHPAD en 2027, alors que le rythme actuel est de 3 000 places supplémentaires par an. Ralentir les entrées en institution apparaît pour le ministère comme un simple moyen d'économiser pour l'État. Une place en EHPAD coûte 30 000 € aux Finances publiques contre 13 000 € pour un maintien à domicile, dans la situation actuelle d'attribution de moyens restreints...

Cette orientation n'est pas nouvelle, sans pour autant se concrétiser. Près de six bénéficiaires de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) sur dix vivent chez eux. Soit 785 320 allocataires sur 1,3 million au total. Mais la proportion des bénéficiaires de l'APA en EHPAD ne diminue pas pour autant depuis 2004.

Pourtant, près de 100 000 résident.e.s, soit 24 %, sont estimé.e.s suffisamment valides pour vivre à la maison.

Pour réussir le maintien à domicile, il faut des personnels en nombre, qualifiés et bien rémunérés, recrutés dans le cadre de la création de structures publiques de l'aide à domicile et de l'autonomie.

Cela suppose le redressement du secteur du maintien à domicile actuellement en plein marasme. La revalorisation des salaires des personnels de santé comme des EHPAD, actée par le Ségur en juillet, a engendré une véritable fuite des salarié.e.s du domicile vers ces structures. Selon les territoires, ce sont entre 20 à 50 % des heures d'aide à domicile qui ne peuvent être réalisées faute de salarié.e.s.



Avec plus ou moins de bonne foi, surtout du côté patronal, chacun s'accorde depuis longtemps déjà sur le diagnostic : il faut des moyens, pour embaucher plus de salarié.e.s, les qualifier et qu'elles et ils aient accès à des conditions de travail qui facilitent le bien-être au travail et améliorent de façon significative la qualité des soins et prestations.

La réponse du ministère se concentre sur une mesure phare : la création d'une « prestation autonomie à domicile » dont le tarif plancher serait à 22 € de l'heure, identique pour tous les départements. Si la situation actuelle est complètement injuste puisque les tarifs de l'APA peuvent aller de 16 € dans la Creuse à 24,50 € en Haute-Marne, la proposition des 22 € est dramatiquement insuffisante, en deça du coût de revient de beaucoup de services. 30 € de l'heure seraient un minimum pour commencer à répondre réellement aux besoins, selon les services concernés.

VERS UN « SERVICE PUBLIC DE L'AUTONOMIE » ?

L'ambition de cette réforme est encore là bien lisible : alors que les besoins augmentent, que ce projet tend au maintien à la maison, il ne prévoit pas de financer un volume plus important de présence d'aide à domicile. Pourtant, une hausse de présence humaine qualifiée est nécessaire pour limiter les entrées en EHPAD des personnes vulnérables qui ne le souhaitent pas.

Pour la CGT, le moment n'est donc pas à la diminution du nombre des places en EHPAD. Dans une étude de la DREES de fin 2020, compte tenu de la démographie, ce serait au moins 110 000 places qu'il faudrait créer d'ici 2030 en plus des 611 000 actuelles et 53 000 dans le cadre d'une amélioration significative des moyens de l'aide à domicile... qui n'est pas au rendez-vous.

L'actualité est donc dans tous les cas à la création de places supplémentaires, médicalisées et publiques, en proximité.

Bien évidemment, il est primordial de prendre en compte l'aspiration légitime des personnes qui souhaitent rester à domicile le plus longtemps possible et de leur en donner les moyens.

Pour ce faire, il faut accroître, en complémentarité, les deux piliers : maintien à domicile accompagné, et structures d'accueil médicalisées.

Des accueils alternatifs publics sont aussi à développer. Quelques aménagements sont proposés aux bénéficiaires de la « prestation autonomie à domicile » : demande d'aménagements du domicile, du véhicule, télé assistance, prise en charge de l'accueil temporaire... c'est à dire toutes les prestations qui existaient déjà sous d'autres appellations et financements.

En ce qui concerne la belle appellation de « Service public de l'autonomie », elle est encore une fois totalement usurpée. Il se résumerait à un regroupement des SAAD (Service d'Aide À Domicile) et des SSIAD (Service de Soins Infirmiers à Domicile), afin que les usagers aient un interlocuteur unique : on est loin du compte. Ce service serait placé sous la responsabilité des départements, les EHPAD resteraient sous l'égide des ARS (Agences Régionales de Santé).

Cette proposition fait déjà polémique avec certains des organismes de gestion concernés.

Au final, ce projet ne répond ni aux besoins des usagers, ni aux aspirations des salarié.e.s et ne se donne aucun des moyens des ambitions affichées. Il ne vise à nouveau qu'à faire des économies, dans la même logique austéritaire que la remise en œuvre de la réforme des retraites ou des indemnités chômage ...

Où est le Service public de l'autonomie ? Le financement de l'autonomie par des cotisations sociales au sein de la branche maladie de la Sécurité sociale ? Où sont les 100 000 postes pour l'aide à domicile et les 200 000 pour les EHPAD ?...



Si ce projet est déposé à l'Assemblée, nous devons résolument le combattre.

La journée de mobilisation unitaire, à l'appel de 9 organisations syndicales et associations de retraité.e.s du 1^{er} Octobre prochain sera un moyen de nous exprimer sur nos revendications.

Notre Fédération CGT Santé action sociale appelle à la mobilisation ce même jour.

Cette journée, déjà inscrite dans notre horizon militant, sera un moment fort pour faire écho au projet « Générations solidaires » tel que prévu, et imposer nos réponses aux besoins.

Le Collectif Autonomie de l'UFR Santé Action sociale



MOBILISATION ET ACTION LE 1^{er} OCTOBRE 2021 BIEN VIVRE SA RETRAITE, UNE EXIGENCE !

Augmentation immédiate des pensions, retraites de base et complémentaires, protection sociale, services publics

L'UCR-CGT décide de porter les revendications de tou-te-s les retraité.e-s, ce 1^{er} octobre, qui sera la Journée internationale du bien vieillir. Allons-nous laisser la parole uniquement au gouvernement et à ses représentants ?

NON, MOBILISONS-NOUS !

Septembre, octobre et novembre seront des mois clés pour les retraité.e.s. C'est à cette période que se voteront les budgets de la Sécurité Sociale et de la loi de finances.

➤ AUGMENTATION DES RETRAITES, PENSIONS DE BASE ET COMPLÉMENTAIRES

0,4% d'augmentation au 1^{er} janvier 2021 pour les retraites de base, 1% pour les complémentaires et 1,6% d'inflation, le compte n'y est pas ! Ils nous ont spolié 2 ans sur les retraites de base et 4,5 ans sur les complémentaires, par les reports et le gel des revalorisations. La valse des étiquettes, mutuelle, alimentation, logement, énergie, transport... Tout augmente, sauf nos pensions.

Un rapport gouvernemental préconise l'augmentation de la CSG, qui devrait être alignée sur celle des actifs, la réduction de l'abattement de 10% pour l'impôt sur les revenus des retraité.e-s, et la continuité

d'une sous-revalorisation et/ou d'un gel des pensions et retraites. Une négociation, à marche forcée, sur les complémentaires AGIRC-ARRCO confirme les choix financiers au détriment de nos droits acquis.

Pour la CGT, augmenter les retraites et pensions, c'est un investissement juste socialement et nécessaire pour l'économie. C'est d'utilité publique pour favoriser la croissance dont le pays est en manque alors qu'il en a tant besoin. Redonner du pouvoir d'achat aux retraité.e.s, C'est ça le bien vieillir !



**➔ 100 euros tout de suite
comme une première étape
avant les 300 euros exigés !!!**

► PROTECTION SOCIALE – SANTE, SOINS, PREVENTION, RECHERCHE

La dernière période a démontré que la protection sociale est un bien essentiel dans toutes ses composantes : l'accès aux soins, le besoin de prévention et la nécessité d'un investissement pérenne dans la recherche médicale. La santé n'a pas de prix.

Aujourd'hui, c'est une valeur marchande. Cela ne doit pas être une course effrénée à la recherche du profit. Il faut que cela cesse !

Nous exigeons que les dividendes indécentes versés aux actionnaires des groupes

pharmaceutiques, aux gestionnaires privés des EHPAD, soient réinvestis dans la prévention, la recherche et les soins, y compris de confort.

La crise sanitaire est loin d'être terminée. Le gouvernement fait le choix de sanctionner, d'imposer des mesures restrictives sur les libertés. Arrêtons de culpabiliser et d'infantiliser les citoyen.ne.s que nous sommes.

Portons l'exigence, partout, d'une protection sociale à 100%, de l'autonomie intégrée dans la branche maladie financée par les cotisations sociales. L'argent existe. C'est cela le bien vieillir pour l'UCR-CGT.

- Pas de retraites inférieures au SMIC.
- Revalorisation annuelle et pérenne des pensions et retraites de base et complémentaires, sur l'évolution du salaire moyen.
- Pensions de réversion attribuées sans conditions de ressources, au taux de 75 % des pensions du/de la conjoint.e décédé.e, étendues aux pacsé.e.s et aux concubin.e.s.

► SERVICES PUBLICS

Tous les services publics, sans exception, depuis le début de la pandémie, ont fait la démonstration de leur utilité et de leur efficacité en proximité.

Ils sont soi-disant reconnus par ce gouvernement et ce patronat qui, aujourd'hui, continuent inlassablement leur casse en imposant la loi sur « la transformation de la fonction publique », au détriment des besoins réels de la population.

Ce sont bien des services publics de proximité, avec du personnel en nombre et formé, dont

nous avons besoin, garants d'une égalité de traitement sur tout le territoire, garants d'un accès pour tous, partout.

Pour la CGT, le service au public rendu par des commerçants n'est pas du service public. Le seul accueil par internet n'est pas du service public.

L'UCR-CGT exige que des services publics dans leur trois composantes, santé, collectivités territoriales et d'État, soient renforcés par des accueils de proximité, du personnel en nombre et qualifié.

- Pour la CGT, vouloir bien vieillir commence dès la naissance.
- OUI, nous voulons une retraite en bonne santé, une pension de haut niveau, aujourd'hui et pour les générations futures.
- OUI, nous voulons profiter de notre retraite pleinement et sans culpabilisation.
- Ma retraite, je l'ai gagnée. Mon droit au bien vieillir, je le revendique. Mes revendications, je les défends.

📣 Dès aujourd'hui, faisons du 1^{er} octobre une grande journée de mobilisation et de manifestation

Dès aujourd'hui, créons la dynamique pour les suites à construire.

POUR DÉFENDRE MES REVENDICATIONS

• Mon pouvoir d'achat • Ma retraite • Ma santé • Mes besoins quotidiens

J'adhère à la CGT

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Branche professionnelle d'origine :

Mail : Téléphone :

Bulletin à remettre à votre USR ou UFR :

Informatique et liberté : En application de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toutes informations vous concernant. Ces informations pourront être cédées à des organismes extérieurs, sauf si vous cochez la case ci-contre

LE 5 OCTOBRE : 5 RAISONS D'AGIR !

À l'heure où la France tente de sortir d'une des pires crises sanitaires de son histoire, à l'heure où la situation sociale appelle à des mesures fortes visant notamment au renforcement de notre modèle social, le président de la République et son gouvernement accélèrent leur politique libérale et annoncent de nouveaux reculs sociaux !

Depuis le premier jour de la crise, ils sont là et ils répondent « présents » : ceux qui nous soignent, ceux qui nous transportent, ceux qui nous livrent, ceux qui nettoient nos rues, ceux qui construisent nos maisons et nos routes, ceux qui accompagnent nos enfants et ceux qui prennent soin de nos aînés, ceux qui maintiennent ouverts les commerces essentiels...

Et aujourd'hui, quelle reconnaissance de ces métiers ? AUCUNE !

Pas d'augmentation des salaires, pas de reconnaissance des pénibilités, pas de revalorisation des métiers... Pire, le gouvernement stigmatise les personnels soignants en les présentant comme hostiles à la vaccination et exposant ainsi la population à

un risque de « 4^e vague ». Il confirme son attaque contre l'assurance chômage et envisage un nouveau recul de l'âge de départ en retraite !

Il est temps d'en finir avec ce mépris. Dans les entreprises et les services publics, organisons-nous et agissons, sur la base des revendications qui s'expriment, pour gagner le progrès social !

Il est temps d'en finir avec les inégalités et l'accroissement indécent des richesses pour les « supers riches » qui, entre mars 2020 et mars 2021, ont vu leur fortune augmenter de 170 milliards d'euros, soit une hausse moyenne de + 40 %, lorsque le Smic n'a augmenté que de 0,99 % au 1^{er} janvier 2021 !

Pas un jour ne se passe sans que des emplois ne soient supprimés dans l'industrie ou les services publics. Le gouvernement, aux ordres du patronat, est responsable de cette fracture sociale grandissante. De nombreuses luttes se mènent, majoritairement avec la CGT. Faisons-les converger le 5 octobre et, pour les secteurs qui ne sont pas en lutte actuellement, investissons cette date comme l'occasion de se faire entendre « en grand » !

De plus en plus surveillés et contrôlés, il faut aujourd'hui le pass sanitaire pour aller boire un café, il faut être vacciné pour accueillir du public, des clients, des usagers et des patients... Force est de constater que cette exigence de contrôle ne s'applique pas aux milliards d'euros qui ont été versés aux entreprises, sans garantie sur le maintien de l'emploi à minima et sans exigence sur le plan social. **Là encore, la démonstration est faite d'une société à deux niveaux. Là encore, notre mobilisation sera déterminante afin d'imposer d'autres choix !**

AU PREMIER TRIMESTRE 2021

- Taux de chômage de la population active : **8,1 %** (+0,3 % en un an)
- Taux de chômage des jeunes **20,9 %** (+0,4 % en un an)



Syndiquez-vous sur cgt.fr



Le 5 octobre, imposons :

- **une politique de retour au plein-emploi** par un moratoire sur la fermeture des entreprises, un veto des représentants des salariés sur les plans de licenciements, la diminution du temps de travail à 32 heures, des investissements massifs dans les filières industrielles ainsi que dans l'enseignement et la recherche, la conditionnalité des aides publiques aux entreprises et leur remboursement en cas de suppression d'emplois...
- **un renforcement de notre système de retraite** par répartition à prestations définies avec un âge de départ à 60 ans à taux plein, des départs anticipés pour les métiers pénibles, la prise en compte des études et de la période de recherche d'un premier emploi...
- **une augmentation générale des salaires et des minima sociaux**, un Smic à 2 000 €, le dégel du point d'indice dans la fonction publique et les entreprises publiques...
- **le développement de notre protection sociale** avec un financement à la hauteur des enjeux dont notamment l'arrêt des exonérations patronales, remboursement à 100 % des

LES INÉGALITÉS ENTRE FEMMES ET HOMMES C'EST :

- **26 % d'écart salarial**
- **40 % d'écart de pension de retraite**
- **63 % de salarié·e-s payé·e-s au Smic sont des femmes**

soins de santé par la Sécurité sociale, créer une sécurité sociale professionnelle...

- **une véritable égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes** avec des dispositifs contraignants pour les entreprises, le renforcement des contrôles et la mise en place de sanctions dissuasives, mettre fin aux temps partiels de moins de 24 heures, revaloriser les métiers à prédominance féminine, rattraper les retards de carrière...

**POUR LE PROGRÈS SOCIAL, ORGANISONS-NOUS,
RASSEMBLONS-NOUS ET MOBILISONS-NOUS!
LE 5 OCTOBRE 2021, AGISSONS EN GRÈVE ET EN MANIFESTATION!**

Vous ne voulez pas en rester là ! Ensemble, dans le syndicat, nous serons plus forts.

Bulletin de contact et de syndicalisation

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Âge : _____ Profession : _____

Entreprise (nom et adresse) : _____



Bulletin à renvoyer à La CGT, espace Vie syndicale, case 5-1, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex,

téléphone : 01 55 82 81 94, fax : 01 48 51 51 80, courriel : orga@cgt.fr. **Vous pouvez aussi adhérer en ligne sur www.cgt.fr**

La CGT recueille ici vos données personnelles pour le traitement de votre adhésion. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation et de portabilité en contactant notre délégué à la protection des données à l'adresse suivante : dpo@cgt.fr.

À propos de la déclaration des revenus de 2020

Dans le cadre des mesures dites de « simplification », il est relayé très régulièrement le message relatif à la déclaration des revenus de l'année 2020 : « Si vous êtes d'accord ne renvoyez rien ». Déjà pour la déclaration des revenus de 2019, ce message a conduit certain.e.s contribuables à ne pas porter sur leur déclaration des éléments conduisant à une diminution de l'impôt sur le revenu payé en 2020. En effet, les éléments conduisant à des crédits ou réductions d'impôt ne sont pas inclus sur la déclaration préremplie.

➤ **Pour celles et ceux continuant à faire leur déclaration papier**, l'imprimé 2042 RIC1 pour déclarer en particulier les cotisations syndicales ou les dons et cotisations versés à des partis politiques n'est pas joint à la déclaration 2042 et il faut aller le chercher dans un service des finances publiques ou demander à un membre de la famille ou à des amis de l'imprimer sur leur imprimante.

Cette non déclaration conduit à une imposition trop importante. Et pour les non-imposables, à un non remboursement par le trésor public de 66% du montant des cotisations syndicales. Pour que cela soit pris en compte après le dépôt de la déclaration, il est nécessaire de déposer une réclamation auprès de son centre des finances publiques.

Ceux qui n'ont pas déclaré ces versements en 2019 peuvent déposer une réclamation.

➤ **Une précision concernant la réduction d'impôt pour un premier abonnement :**

La Loi du 30 juillet 2020 a introduit un dispositif avec l'article 200 sexdecies du Code général des Impôts permettant de bénéficier d'un crédit d'impôt de 30 % pour tout nouvel abonnement d'une durée d'au moins 12 mois à un journal d'information politique et générale avant le 31 décembre 2022. Toutefois, la mise en application ne pouvait intervenir qu'après la publication d'un décret qui devra être pris dans le délai d'un mois après réponse de la Commission européenne sur la conformité de cette mesure avec le droit européen. La Commission européenne a donné son aval le 16 avril et le décret n° 2021-560 du 7 mai 2021 (JO du 8 mai 2021) vient d'être publié. Les abonnements doivent donc être souscrits à compter du 9 mai 2021 pour pouvoir bénéficier de ce crédit d'impôt. En conséquence le crédit d'impôt ne pourra s'appliquer que pour la déclaration des revenus de 2021 pour les abonnements pris entre le 9 mai et le 31 décembre 2021 et en 2022 pour ceux souscrits en 2022. D'ailleurs, il n'y a aucune ligne sur l'imprimé 2042 RIC1 à joindre à la déclaration des revenus 2020 permettant de bénéficier de ce crédit d'impôt.

A. GUICHARD, collectif revendicatif UCR.



Alain PACAUD nous a quitté.e.s le 3 juillet

Une camarade retraitée qui avait milité avec lui à la CE fédérale nous a informé.e.s du décès d'Alain : « Alain était une belle personne et un immense militant. Il méritait notre admiration. »

Alain, retraité de la Santé Privée, a été un élu de la CE fédérale, il a fait partie des fondateurs de l'Union fédérale de la Santé privée (UFSP).

Il était cuisinier à l'Hôpital Villiers Saint-Denis, un établissement non lucratif de l'Aisne. Il avait su être respecté dans l'établissement et dans le groupe employeur. Il s'est beaucoup engagé dans la défense du secteur non lucratif de la santé. C'était un grand travailleur des dossiers.

Il était plein d'humour et n'hésitait pas à utiliser l'autodérision. Il était très sensible aux injustices, toujours soucieux de bien faire et d'être utile aux causes communes. Il était un puits d'idées nouvelles, de propositions novatrices ...

C'était un camarade très investi dans des activités culturelles dans son territoire de vie de l'Aisne : Il réalisait des tableaux de peinture et de collages, il participait à une compagnie de théâtre, il a écrit plusieurs petits livres de nouvelles et de pensées ...

Alain était un homme généreux, humble, attentif aux autres. C'était très plaisant de militer avec lui. C'était un « mec bien » !



Une peinture d'Alain.